



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Mont de Marsan, le 24 MAI 2017

Direction des actions de l'Etat
et des collectivités locales
Bureau des actions de l'Etat
Dossier suivi par Mme Carole Tahon
Tél. : 05.58.06.58.98
Mel : carole.tahon@landes.gouv.fr

Monsieur le Président,

Par courrier électronique du 1^{er} mars, puis par courrier du 9 mars 2017, vous avez attiré mon attention et celle des services de l'Etat sur une pollution survenue au sein du cours d'eau l'Arrigan, dont vous attribuez l'origine au fonctionnement de l'établissement Fertinagro.

Le 1^{er} mars, un agent de l'Agence Française de la Biodiversité, ainsi qu'une inspectrice de la DREAL se sont rendus sur place, chacun pour son domaine de compétence.

Les constats qui ont été faits à l'occasion de ces déplacements sont les suivants :

- aucun poisson mort ni aucune trace de pollution n'ont été constatés au sein de l'Arrigan, dont l'eau est claire
- des invertébrés vivants ont été aperçus dans l'Arrigan
- les rejets de l'établissement n'avaient lieu qu'au niveau du bassin sud, où l'eau était limpide et dont l'analyse physico-chimique ne mettait pas en évidence d'écart par rapport aux prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Néanmoins, il a été constaté, tout comme vous l'avez signalé plusieurs fois, que des dépôts de matières fertilisantes étaient présents sur la voirie. Face à la possibilité que ces dépôts soient à l'origine de la pollution constatée, des actions correctives ont été demandées à Fertinagro.

Les services de l'Etat sont et resteront attentifs au fonctionnement de cette société, qui doit s'effectuer dans le respect de l'environnement et des riverains. C'est dans cet objectif que des inspections sont réalisées au moins une fois par an sur ce site.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Jean SALOMON

Monsieur Georges CINGAL
Fédération SEPANSO Landes
1581, route de Cazordite
40300 CAGNOTTE

Copie à :

- DREAL – UD 40 - SP Dan
- DDTM



Préfecture des Landes – 40021 MONT DE MARSAN
Tél. 05.58.06.58.06 – Fax. 05.58.75.83.81
Adresse internet : <http://www.landes.gouv.fr>

